

Publié le 29/08/2019



Vous êtes intéressé(e) par le télétravail et vous avez manqué le webinaire du 26 août ?

Il n'est pas trop tard, vous pouvez encore le visionner en cliquant ICI : <http://u2l.fr/replay-webinaire-tt>)

Il est fortement conseillé de regarder cette vidéo avant de faire sa demande de télétravail.

Un lien vous a été envoyé par mail le 26 août pour déposer votre demande en ligne. Ce lien est personnel et ne doit en aucun cas être partagé.

Vous avez **jusqu'au 15 septembre 2019 inclus** pour effectuer votre demande de télétravail. Toutes les demandes hors délai ne pourront pas être traitées.

Si vous n'avez pas reçu le mail ou si vous avez fait une erreur dans la saisie de votre dossier, merci de vous adresser à Audrey Sayer : audrey.sayer@univ-lorraine.fr

Pour toutes autres questions, merci de contacter l'équipe télétravail à l'adresse suivante : drh-teletravail-contact@univ-lorraine.fr

Le télétravail ?

